

GAL « CEVENNES »

Réhabilitation de la passerelle sur la Dourbie

Maître d'ouvrage : Commune de Dourbies

Localisation : entre le village et le camping

Fiche-action 1 : Développement touristique

Sous-action 1 (AAP) : *Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre d'un circuit touristique créé ou en cours de création*

Date récépissé de dépôt : 15/09/2017

Dates prévisionnelles de réalisation : 01/05/2018 au 31/07/2019

Type de bénéficiaire : Collectivités et leurs groupements

Type de dépenses :

Dépenses matérielles : Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles

Montant total revu à la baisse depuis sept 2017, 45 450 € au lieu des 65 000€ initialement prévu. L'intervention du CD 30 à hauteur de 50% du montant total du projet avait été validée sur l'ancien montant.



Résumé du projet :

La commune de Dourbies, récemment labellisée village de caractère, doit pour des raisons de sécurité restaurer la passerelle traversant la Dourbie entre le village et le camping. Cette passerelle, vieille de plusieurs centaines d'années, est empruntée par le GR 66 (tour du Mont Aigoual) et le PR 16 (sentier du Saint Guiral) inscrit au PDIPR du Département du Gard. Cet ouvrage est donc utilisé par les randonneurs à pieds, à cheval et à VTT.

A l'origine (XVII^e siècle) cette passerelle avait été conçue pour permettre aux habitants des hameaux situés à l'aval de traverser plus rapidement la Dourbie pour se rendre au Vigan afin de vendre leurs bétails et leurs marchandises. L'emplacement de cette passerelle fut l'objet de nombreux conflits durant deux siècles entre les habitants des hameaux, notamment le meunier qui estimait que cet ouvrage ralentissait le passage de l'eau et nuisait donc à son travail.

La passerelle constitue un réel intérêt touristique local car elle permet un cadre idéal pour la pêche, pour un pique-nique ou tout simplement comme site de visite.

Il a été demandé dans le cahier des charges de consultation des entreprises d'utiliser le bois présent sur place, entreposé en grume à 1 km du site. De plus, un certificat de conformité à l'issue des travaux et une garantie décennale de la passerelle sont demandés. Enfin, la commune reçoit l'appui technique de la communauté de communes, du Parc National des Cévennes et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour le suivi des travaux.

Dépenses prévisionnelles HT :

Travaux de démontage, reprise des arrases des piliers, conception, fourniture et fabrication de la passerelle	45 450,00 €
TOTAL	45 450,00 €

Plan de financement prévisionnel HT :

LEADER	9 090,00 €
Département du Gard	22 725,00 €
CC CAC-TS	4 545,00 €
Autofinancement	9 090,00 €
TOTAL	45 450,00 €